

## Édito

**L'**année 2017 a été riche d'évènements pour EDSB et les sociétés au développement desquelles elle a participé. Ainsi, la mise en service du Poste source des Sagnes qui sécurise pour longtemps les pointes de consommation, mais aussi celle de la centrale de Cervières construite en partenariat avec la commune du même nom. Bien d'autres actions sont lancées sur les années futures, concernant la production d'énergie renouvelable, la sécurisation du réseau électrique ou encore la fourniture d'électricité.

Vous trouverez dans cette lettre le descriptif de la centrale de Cervières, les travaux programmés du distributeur sur la concession en 2018, les évolutions règlementaires pour les clients en précarité. Mais il existe aussi des menaces dans ce monde de l'énergie en perpétuel mouvement, et celles qui pèsent sur les Tarifs Réglementés de Vente d'électricité méritaient d'être citées.

Je souhaite une bonne lecture à nos clients et, à tous nos lecteurs et à leurs proches, une très bonne année 2018.

Marc Platon, *directeur d'EDSB*

## Production

### Mise en service de la centrale de Cervières



Restitution dans la Cerveyrette



Vue intérieure de la salle des machines



Entrée de la nouvelle usine

#### Rappel en quelques dates du projet de construction de la centrale hydroélectrique sur la Cerveyrette à Cervières :

- 2010 - Lancement d'une étude de faisabilité sur le torrent de la Cerveyrette par EDSB
- 2011 - Convention de partenariat avec la commune de Cervières pour lancer le projet
- 2013 - Dépôt d'un dossier « loi sur l'eau » complet auprès de la préfecture des Hautes Alpes
- 2014 - Avis favorable de l'Autorité Environnementale, du commissaire enquêteur (enquête publique) et du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.
- 2015 - Arrêté Préfectoral pour exploiter le torrent de la Cerveyrette, pour une durée de 40 ans par la commune de Cervières et EDSB et création de la SAEML Énergie Développement Cervières dont les actionnaires sont la commune de Cervières à hauteur de 50,1% et EDSB pour 49,9%.

Après un temps consacré à l'obtention du permis de construire, de l'avis favorable de la commission des sites et à la réalisation d'un appel d'offres en conception/réalisation, le chantier de construction a débuté en mai 2016, avec une trêve hivernale de novembre à mars,

pour respect de la faune aquatique. La mise en exploitation en automatique a eu lieu le 23 novembre 2017.

Cette centrale est constituée d'un barrage poids situé à 1815,95 m d'altitude, d'une hauteur de 1,95 m pour 22,5 m de long. Il est équipé d'une vanne de vidange hydraulique munie d'un orifice calibré permettant la restitution permanente d'un débit réservé, dans le lit naturel, de 150 l/s. Il permet de dériver l'eau prélevée vers un bassin dessableur et de mise en charge de 33 m de long, lui-même équipé d'une goulotte de dévalaison pour les poissons alimentée en permanence par un débit de 100 l/s.

Une conduite forcée d'un diamètre de 0,90 m pour 2500 m de long, enterrée sur l'ensemble de son linéaire, permet de dériver un débit maximum de 1860 l/s et ainsi alimenter au niveau du bâtiment usine, une turbine de type Pelton située à 1576 m d'altitude.

Le groupe d'une puissance nette de 3250 kW va permettre de produire annuellement 12 millions de kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 2500 foyers.

Un grand merci aux différents acteurs et intervenants impliqués dans ce projet qui participent ainsi au développement de notre territoire en matière de production d'énergie renouvelable.

### en bref...

#### 2018 : fin du TPN, arrivée du Chèque Énergie

À la fin du premier trimestre 2018, le dispositif du « chèque énergie » entrera en vigueur.

Ce nouveau dispositif permettra aux ménages éligibles de s'acquitter de leurs dépenses en énergie, ou en travaux de rénovation, et utiliser ce « chèque énergie » nominatif comme moyen de paiement. Son montant, entre 48€ et 227€, dépendra de la composition et des revenus du ménage.

Aucune démarche administrative ne sera à effectuer de la part des clients, l'attribution du chèque énergie se fera automatiquement aux foyers éligibles par l'administration fiscale.

Les bénéficiaires du nouveau dispositif recevront directement chez eux leur « chèque énergie nominatif » ainsi que leur « attestation de bénéficiaire » courant avril 2018. Cette attestation leur donnera accès à des mesures d'accompagnement complémentaire. Ils pourront notamment, après ce premier règlement, pré-affecter le montant du « chèque énergie » directement à leur fournisseur (EDSB).

Il reste à noter qu'une période « blanche » existera entre la disparition des Tarifs de Première Nécessité fin 2017 et l'arrivée des nouveaux chèques, période dont l'administration doit examiner les modalités de régularisation.

#### EDSB l'agence continue sa progression

Si le territoire visé par l'entreprise locale de fourniture d'électricité s'étend principalement sur les deux départements des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, celle-ci est désormais en mesure de satisfaire toute sollicitation plus éloignée en France.

En effet, avec des clients de Lille à Montpellier, **EDSB l'agence** propose depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 des contrats au-delà de sa zone de chalandise habituelle.

Pour leur fourniture d'électricité, les particuliers et petits professionnels vont pouvoir enfin souscrire un contrat chez leur fournisseur local **EDSB l'agence**. Depuis sa création en 2015, un peu plus de 560 clients entreprises et collectivités bénéficient déjà des prix bas, de la proximité et de la disponibilité, ainsi que des conseils d'**EDSB l'agence**.

Pour obtenir une offre : Tél. 04 92 21 51 57  
mail : [contact@edsb-lagence.fr](mailto:contact@edsb-lagence.fr)  
informations sur [www.edsb-lagence.fr](http://www.edsb-lagence.fr).

## Distribution

### Prévisionnel des travaux 2018

Dans la continuité des travaux réalisés en 2017, EDSB va poursuivre en 2018 sa politique de partenariat pour l'enfouissement des réseaux électriques. C'est dans cette optique que l'entreprise a accepté de cofinancer avec la commune de Briançon l'enfouissement de tronçons de réseau électrique.

Ainsi, cette année, de nouvelles réalisations verront le jour :

- la fin du Chemin de la Tour,
- la fin du Chemin de Fontchristiane, et
- la Route d'Italie.

En effet, la commune, profitant de travaux de voiries (reprise d'enrobé) sur ces axes afin d'améliorer la sécurité de circulation, a passé commande à EDSB pour qu'elle réalise l'enfouissement des lignes électriques. Bien que ces opérations ne soient pas programmées par EDSB au regard du bon état électrique de ces parties de réseau, le Conseil de surveillance de l'entreprise a validé une prise de participation par EDSB sur le coût de ces travaux.



Ce partenariat répond ainsi aux valeurs de mise en sécurité et d'esthétisme.

Par ailleurs, EDSB œuvrera pour moderniser son réseau 20 kV en vue de réduire les temps de coupure :

- par la mise en place de cellules motorisées, télécommandées et de détecteurs de défauts aux postes Chamandrin, Mas de Blais, Blanchard, Grangettes et 3<sup>ème</sup> Âge.
- en modifiant l'alimentation de Bouchier et Villard Meyer par la mise en place d'une armoire de commande à 3 directions avec détecteurs de défauts.

## Fourniture Des Tarifs Réglementés de Vente menacés

Les Entreprises Locales de Distribution (ELD), à l'image d'EDSB, sont des TPE/PME, qui se caractérisent par une diversité de structures juridiques et de tailles, mais par une unité de mission. Au nombre de 150, elles alimentent de 100 clients à près de 500 000 clients, pour un volume desservi de l'ordre de 5% de la consommation intérieure nationale, soit 3,8 millions d'habitants, répartis dans 2800 communes. Elles sont présentes dans la plupart des régions françaises et s'inscrivent dans l'organisation du système électrique national. Elles assurent un rôle d'énergéticien local au service des territoires qu'elles desservent, véritable facilitateur de la transition énergétique locale.

Opérateurs de service public, ces entreprises locales gèrent sur leur territoire les réseaux publics de distribution d'électricité, participent au développement des énergies renouvelables et assurent la fourniture d'électricité, bien de première nécessité, à des tarifs raisonnables et réglementés fixés par les pouvoirs publics. Cette dernière mission de service public est actuellement menacée. En effet, plusieurs acteurs du secteur de l'énergie contestent l'existence des tarifs réglementés de vente et

souhaitent que ne soient proposées que des offres de marché dont le prix est fixé librement par des fournisseurs d'électricité parfois peu scrupuleux.

Les offres aux tarifs réglementés de vente constituent un point de repère construit de façon transparente. Pour les consommateurs qui souhaitent opter pour une offre de marché, ils permettent de les comparer les unes aux autres et limitent ainsi l'émergence d'offres abusives.

Loin d'y nuire, les tarifs réglementés de vente contribuent pleinement au bon fonctionnement du marché : ils sont ainsi une véritable protection pour les consommateurs et il est important de leur laisser le choix d'une offre de proximité.

EDSB, au côté de l'ensemble des ELD, souhaite alerter l'opinion publique sur la nécessité de préserver, aux côtés des offres de marché, une fourniture d'électricité à des tarifs réglementés et péréqués, garantissant à tous le droit à une fourniture d'électricité accessible et contribuant ainsi à la cohésion territoriale et sociale.